



Lyon, le 12 septembre 2008

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
D'Histoire, Géographie, Education Civique

A
Mesdames et Messieurs les professeurs
D'Histoire, Géographie, Education Civique

S/C de Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Objet : Rentrée 2008

Affaire suivie par :
Régine DESCHAMPS
Danielle LE PRADO-
MADAULE

Chers collègues,

Après un repos estival bien mérité et dont nous espérons qu'il vous a permis de vous ressourcer, nous souhaitons vous apporter quelques informations utiles en ce début d'année scolaire.

Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227

L'équipe des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux change cette année avec le départ de Jean Louis CARNAT qui rejoint l'académie de Paris après 12 ans parmi nous et le retour de Régine DESCHAMPS. Madame Martine RICHARD-BARTHES que beaucoup d'entre vous connaissent, puisqu'elle exerce depuis longtemps des fonctions de chargée de missions d'inspection et de formation, nous secondera. Nous vous rappelons que nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour des demandes d'inspection, vos projets pédagogiques, vos besoins de formation ou tout autre sujet relatif à votre pratique. Vous pouvez nous contacter au secrétariat des IA-IPR :

Régine DESCHAMPS ipr@ac-lyon.fr
Danielle LE PRADO-MADAULE Téléphone : 04 72 80 60 09
Fax : 04 72 80 63 37

Il existe un protocole d'inspections commun à toutes les disciplines qui régit leur déroulement dans l'académie. Ce texte est disponible sur site académique. Vous devez en disposer avant notre visite. Il attire, entre autre, votre attention sur la nécessité de renseigner le cahier de textes, de pouvoir présenter vos programmations annuelles, vos projets pédagogiques, vos évaluations ainsi que des productions d'élèves (cahiers, classeurs, copies corrigées...) Il précise également les modalités de la visite d'inspection.

Par ailleurs, nous sommes attentives à favoriser une offre de formation de qualité. Outre les très nombreuses possibilités offertes par une ville universitaire comme Lyon dont notre webmestre vous informe aussi vite qu'il le peut, le Plan Académique de Formation, encore étoffé cette année, s'efforce de répondre à vos besoins. Une version numérique est téléchargeable sur le site de la DAFOP :

<http://www.ac-lyon.fr/formation-enseignants-2nd-degre/offre.html>

Vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au **20 septembre** sur
<https://bv.ac-lyon.fr/gaia/index.jsp>

Très rapidement vous serez sollicités pour désigner au sein de votre équipe, en accord avec votre chef d'établissement, deux collègues pour participer à la réflexion académique sur les nouveaux programmes(collèges et séries technologiques).

Vous pouvez aussi faire une demande de stage de proximité auprès de la DAFOP autour d'une thématique précise (pour une équipe pédagogique ou un regroupement d'équipes). Un groupe de formateurs disciplinaires réunis sous notre autorité en Ateliers de Pratiques Pédagogiques et Didactiques (APPD) ainsi que des formateurs transdisciplinaires (DAFOP et Centre Michèl Delay) sont prêts à répondre à vos demandes.

Nous rappelons quelques grands rendez-vous :

Festival de géographie de Saint Dié : du Jeudi 2 au dimanche 5 octobre 2008 ;

Thème : “ Entre guerres et conflits, la planète sous tension ”

Présentation complète sur fig-saintdie.com

Rendez-vous de l'Histoire de Blois : du 9 au 12 octobre 2008.

Thème : “ Les Européens ”

Programme : <http://www.rdv-histoire.com>

Journées de l'économie à Lyon : 20,21, 22 novembre 2008. Programme à l'adresse suivante : [http:// www.journeeseconomie.org](http://www.journeeseconomie.org)

Et dans l'académie :

22 octobre 2008 : “ *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* ” journée organisée à l'initiative de la Régionale de Lyon de l'APHG et de l'Inspection Pédagogique Régionale à l'ENS-LSH de Lyon.

Inscription avant le 10 octobre : bruno.benoit@univ-lyon2.fr

12 novembre 2008 “ *L'histoire de l'immigration : enseignement, enjeu culturel et citoyen* ”

(Académie de Lyon, CNHI, INRP) au CRDP de Lyon.

Inscription auprès du crdp dans la limite des places disponibles

A l'heure où nous sommes confrontés à de fortes évolutions dans l'exercice quotidien de notre métier, il convient de faire le point sur les principaux changements relatifs à l'enseignement de nos disciplines mais aussi au rôle que vous pouvez jouer dans le cadre de votre établissement. C'est pourquoi la traditionnelle lettre de rentrée prend la forme d'un dossier dont nous aimerions qu'il vous accompagne au cours de l'année.

Une version numérique de ce dossier sera rapidement disponible sur le site disciplinaire académique: <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire> accessible aussi depuis le portail académique. Nous attirons votre attention sur l'intérêt pratique que vous trouverez à fréquenter régulièrement ce site comme à vous abonner à la liste de diffusion académique afin de disposer des informations les plus récentes concernant la vie de nos disciplines ainsi que de ressources pédagogiques. Pour s'inscrire à la newsletter lyon_hg_infos qui paraît tous les quinze jours environ, une adresse : http://listes.ac-lyon.fr/wws/subscribe/lyon_hg_infos

Vous êtes également invités à participer au dynamisme du site disciplinaire en faisant partager vos expériences, vos séances, vos lectures. Vous pouvez transmettre vos documents à notre webmestre , Pascal MERRIAUX, à l'adresse suivante pmeriaux@ac-lyon.fr

Nous tenons à vous remercier pour votre implication dans le bon déroulement des examens et votre contribution collective à la réussite des élèves de l'Académie de Lyon et nous félicitons les collègues lauréats aux concours.

Excellente année scolaire et bonne lecture de ce dossier

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Régine DESCHAMPS

Danielle LE PRADO-MADAULE

O

Sommaire

- 1- Les compétences professionnelles du professeur exerçant en collège et en lycée.....p 4**
- 2- Le collège.....p 4**
- **Le socle commun de connaissances et de compétences**
 - **Les nouveaux programmes**
 - **L'histoire des Arts**
 - **Le DNB**
 - **Le B2i**
 - **Les thèmes de convergence**
- 3- Le lycée.....p 7**
- **Le cycle terminal des séries générales**
 - **Les séries STG**
 - **Les séries ST2S**
 - **Le B2i au lycée**
 - **Les TPE**
- 4- Le cabinet d'histoire et géographie.....p 9**

I – LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DU PROFESSEUR EXERCANT EN COLLEGE ET EN LYCEE.

- Le BO n°1 du 4 janvier 2007 définit les compétences professionnelles des maîtres. S'il s'agit d'abord d'un cahier des charges destiné à la formation des professeurs stagiaires, il devrait permettre à chacun de situer son action éducative et ses priorités professionnelles dans le contexte de l'Ecole d'aujourd'hui. Ce texte présente dix compétences, recensées ci-dessous et déclinées en connaissances, capacités, attitudes.
 - 1- Agir de façon éthique et responsable.
 - 2- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.
 - 3- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale.
 - 4- Concevoir et mettre en œuvre un enseignement.
 - 5- Organiser le travail de la classe.
 - 6- Prendre en compte la diversité des élèves.
 - 7- Evaluer les élèves.
 - 8- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.
 - 9- Travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'Ecole.
 - 10- Se former et innover.
- Grille d'analyse de pratique pour chaque équipe et chaque enseignant, ce texte renouvelle et prolonge la circulaire n°97-123 du 23 mai 1997 (BO n°22 du 29 mai 1997) qui définissait les missions du professeur en collège et en lycée dont le contenu n'a pas perdu son actualité. Il constitue également un bon outil pour définir des besoins et des priorités de formation. Les compétences professionnelles dans le domaine des TIC sont précisées par le C2i2e. (circulaire n°2005-222 du 19 décembre 2005 parue au BO n°1 du 5 janvier 2006)

II – LE COLLEGE.

1 Le socle commun de connaissances et de compétences.

- Le socle commun dont le principe est arrêté par l'article 9 de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'Ecole de 2005 constitue un ensemble de compétences que l'élève doit maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Organisé en 7 piliers, déclinés en connaissances, compétences et attitudes, sa maîtrise doit permettre à chaque élève " d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. "
- Le socle n'est pas le programme des disciplines mais les enseignements prennent en compte les exigences qu'il définit. C'est également une base de réflexion très utile pour faire évoluer nos méthodes d'évaluation. Une expérimentation a été conduite en 2007-2008 qui devrait conduire à la publication d'un livret de compétences de l'élève.
- L'introduction des nouveaux programmes des collèges éclaire leurs liens avec le socle dont elle souligne l'intérêt. Nous vous rappelons l'existence d'une grille de correspondance entre le socle et les programmes actuels. Ces programmes étant déjà anciens, ce document (en ligne sur le site académique et Eduscol) vous permet d'anticiper la réforme en vous proposant des entrées, des choix, de nouveaux repères (non exigibles au DNB actuel).

2 Les nouveaux programmes

- Vous avez été consultés au mois de mai 2008 sur les projets relatifs aux nouveaux programmes des collèges. Nous remercions les équipes très nombreuses qui nous ont envoyés des analyses de grande qualité qui nourriront notre réflexion collective dans les mois à venir.

La version définitive des programmes vient de paraître au BO n° 6 du 28 août 2008, numéro spécial : <http://www.education.gouv.fr/cid22120/mene.0817013a.html>

Ces programmes sont applicables :

- A la rentrée 2009 pour la classe de 6^{ème}
 - A la rentrée 2010 pour la classe de 5^{ème}
 - A la rentrée 2011 pour la classe de 4^{ème}
 - A la rentrée 2012 pour la classe de 3^{ème}
- La conception des programmes laisse au professeur “ la latitude de construire un cheminement dont il assume la responsabilité en traitant les thèmes dans un ordre différent (tout en respectant la chronologie de l’Histoire) ou en procédant à des regroupements qu’il juge utiles et pertinents. ” Les programmes offrent ainsi de nombreuses possibilités de choix et adoptent une présentation nouvelle en trois rubriques : connaissances, démarches (rubrique qui précise des entrées dans les thèmes ou des études de cas), capacités. En éducation civique cette rubrique est remplacée par des documents de référence.

Des journées d’information et de formation seront organisées au cours de l’année scolaire. Le Plan Académique de Formation 2009-2010 fera une large place aux besoins induits par ses nouveaux programmes. N’hésitez pas à nous faire part de vos demandes avant le mois de décembre, date de clôture pour l’élaboration du PAF.

- La réflexion sur les nouveaux programmes est l’occasion de rappeler la nécessité de les traiter dans leur globalité en veillant à respecter la parité entre l’enseignement de l’histoire et celui de la géographie et de l’Education civique.

3 L’histoire des Arts

- L’organisation de l’enseignement d’Histoire des Arts, école, collège, lycée est définie par un encart au BO n°32 du 28 août 2008. Il s’agit “ d’un enseignement de culture artistique partagée ”. Il a vocation à être “ porté par tous les enseignants ” dans un “ dialogue entre les disciplines ” et “ son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d’appartenir à l’histoire des cultures et des civilisations, à l’histoire du monde.”
- Structuré à chaque niveau de classe en trois piliers (périodes historiques, domaines artistiques, listes de références ou listes thématiques), sa mise en œuvre relève au collège des propositions du conseil pédagogique et s’inscrit d’abord dans le cadre des enseignements disciplinaires. Les acquis attendus sont présentés selon la déclinaison du socle : connaissances, capacités, attitudes.

- La dimension historique forte de cet enseignement est évidente et l'introduction des nouveaux programmes insiste sur son importance. Elle retient trois axes de travail dans le cadre du cours d'histoire :
 - “ - contribuer à la transmission d'une histoire culturelle en faisant acquérir des repères historiques essentiels,
 - travailler sur des œuvres d'art en visant l'acquisition de compétences méthodologiques utiles à leur analyse,
 - participer à une éducation au patrimoine. ”

4 Le DNB

- Nos disciplines n'ont pas été directement impliquées dans les changements qui ont affecté la session du DNB 2008 avec l'introduction de l'évaluation du B2i et des langues vivantes. Les sujets nationaux maintenant depuis trois ans ont été bien accueillis et n'ont pas posé de problème d'évaluation.
- Pour 2009, l'examen reste régi par les mêmes dispositions qu'en 2008 pour l'épreuve écrite d'histoire, géographie et éducation civique. Vous pouvez consulter à ce sujet le BO n°22 du 7 juin 2007 qui détaille les modalités de l'examen ainsi que celles de l'attribution de mentions.

5 Le B2i

- Pilier 4 du socle, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication constitue un facteur déterminant pour la poursuite d'études comme pour l'insertion dans la vie professionnelle de nos élèves : c'est pourquoi elle doit être une priorité.
- Le B2i, niveaux école, collège, lycée, a fait l'objet d'un arrêté en date du 14 juin 2006 (BO du 26 juin 2006) qui définit les référentiels de connaissances et de compétences exigibles. Sa validation est devenue nécessaire à l'obtention du DNB à dater de la session 2008.
- Les professeurs de toutes les disciplines ont vocation à valider les compétences du B2i. Le cours d'histoire et de géographie offre de très nombreuses possibilités d'activités qui permettent une observation fine des compétences des élèves. Les formateurs du groupe académique TICE sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations lors de stages d'établissement. N'hésitez pas à demander des formations correspondant à vos besoins.

6 Les thèmes de convergence

- Ce dispositif a pour objectif de donner plus de cohérence à la formation que les élèves reçoivent dans des domaines tels que la santé ou le développement durable, thèmes dont la connaissance est devenu indispensable au futur citoyen et dont il nous revient de construire les fondements scientifiques. Il s'agit ainsi de contribuer à l'édification de savoirs communs, éléments essentiels d'une culture partagée. C'est pour les professeurs d'histoire, géographie, éducation civique une opportunité pour développer des projets pédagogiques et éducatifs avec leurs collègues de Sciences et Vie de la Terre, de Sciences Physiques et Chimiques, d'Education Physique et Sportive et de Lettres notamment. Dans ce cadre, chaque enseignement disciplinaire poursuit ses finalités propres et s'inscrit à l'intérieur de ses programmes.

- Six thèmes de convergence ont été retenus :
 - L'Énergie
 - L'Environnement et le développement durable
 - La météorologie et la climatologie
 - Le mode de pensée statistique dans le regard scientifique sur le monde.
 - La santé
 - La sécurité.

Certains de ces thèmes sont très présents dans les nouveaux programmes des collèges : l'environnement et le développement durable, la sécurité.. Beaucoup d'entre vous sont engagés sur des projets liés au développement durable : un stage sur ce thème est offert au PAF, une page lui est consacrée sur le site disciplinaire.

III – LE LYCEE

1 Le cycle terminal des séries générales

- Les collègues qui prennent en charge pour la première fois des classes de terminale en séries générales peuvent trouver les modalités officielles de l'épreuve du baccalauréat dans le BO n°7 du 12 février 2004.
- Le document d'accompagnement à la mise en œuvre des programmes est en ligne sur le site Eduscol. L'Inspection Générale d'histoire et géographie a fait paraître deux textes d'orientation qui proposent des entrées et des démarches pour traiter ces programmes. Ces documents sont disponibles sur le site disciplinaire académique.
- Les résultats de nos élèves se situent dans la ligne des années précédentes avec un léger recul cependant : Série ES : 10,16 (10,6 en 2007) Série L 9,94 (10,5 en 2007) Série S 10,4 (10, 4 en 2007).

2 Les séries STG

- Les nouveaux programmes des séries STG sont parus aux BO spécial n°7 du 1^{er} septembre 2005 (Première) et BO n°36 du 5 octobre 2006 (Terminale). Un document d'accompagnement est disponible sur Eduscol et notre site disciplinaire.
- Le programme de terminale entré en application en 2007-2008 et l'épreuve écrite du baccalauréat à la session 2008. (BO n°4 du 25 janvier 2007) Les résultats de cette première session écrite affichent, avec une moyenne de 10,38 un net recul, par rapport à l'épreuve orale 2007 (11,5) sans constituer cependant un effondrement.
- Les professeurs enseignants en séries STG seront conviés à une journée de formation pour réfléchir à la mise en œuvre de ses programmes à la lumière de cette première session.

3 Les séries ST2S

- De nouveaux programmes des séries Sciences et Technologies de la Santé et du Social ont été publiés pour les classes de première au BO n° 29 du 26 juillet 2007 avec application rentrée 2007 et au BO n°31 du 6 septembre 2007 pour les classes de terminales avec application à la rentrée 2008.
- Des documents d'accompagnement ont été rédigés : celui relatif à la classe de première est en ligne sur le site Eduscol et sur notre site disciplinaire, celui concernant la classe de terminale devrait l'être sous peu.
- L'épreuve sera écrite à la session 2009 du baccalauréat. Elle a été définie par une note de service parue au BO n°21 du 22 mai 2008 applicable à la session 2009.
- Une journée d'échanges et de formation sera organisée pour les professeurs enseignant dans cette série.

3 Le B2i au lycée

Sa mise en place est obligatoire depuis la rentrée 2006 (BO n 29 du 20 juillet 2006). Aucune information quant à la prise en compte éventuelle du B2i lycée au baccalauréat n'est actuellement disponible. Il est cependant important de comprendre que celui-ci s'inscrit dans une chaîne de validation des compétences TICE entre le B2i école, collège, aujourd'hui pris en compte au DNB et le C2i de l'enseignement supérieur.

4 L'Histoire des Arts au lycée

Un enseignement de 24 heures de la seconde à la terminale est prévu par les textes. Il s'inscrit dans le cadre des disciplines principalement dans celui des Humanités (Lettres, Histoire, Géographie, Education Civique Juridique et Sociale, Langues Vivantes et Anciennes, Philosophie, Economie) Il s'organise comme au collège en trois piliers : Périodes historiques, domaines artistiques et thématiques réparties en quatre champs d'étude :

- Un champ anthropologique
- Un champ historique et social
- Un champ scientifique et technique
- Un champ esthétique

Le texte officiel fournit de nombreuses pistes de mise en œuvre pour chacun de ces champs. (BO n°32 du 28 août 2008)

5 Les TPE

Les TPE constituent un enseignement obligatoire en classe de première générale, pris en compte au baccalauréat sous la forme d'une épreuve anticipée affectée du coefficient 2 portant sur les seuls points au dessus de la moyenne. BO n° 30 du 25 août 2005.

Les modalités des épreuves ont été définies par la note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005 parue au BO n°41 du 10 novembre 2005.

Des indications de cadrage pédagogique figurent dans la note de service n° 2005-1666 du 20 octobre 2005 parue au BO n°39 du 27 octobre 2005. Il est particulièrement important de veiller à la dimension problématique des sujets retenus par les élèves.

Les thèmes pour l'année 2008-2009 sont présentés dans la note de service n° 2008-073 du 4 juin 2008 publiés au BO n°25 du 19 juin 2008.

Il existe un site pour les enseignements dans le cadre des TPE qui rassemble les textes de référence, des exemples de démarches, de pratiques et de productions.

<http://eduscol.education.fr/D0050/themes.htm>

IV – LE CABINET D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Suite à de nombreuses questions émanant des équipes au sujet du rôle du coordonnateur en histoire et géographie, il nous a semblé utile de faire le point sur une fonction que l'évolution du contexte éducatif a transformée. Rappelons tout d'abord que le coordonnateur en histoire et géographie, désigné par le chef d'établissement, est plus qu'un relais d'informations vis à vis de ses collègues.

Ses missions s'organisent autour de trois axes :

- **Animation de l'équipe des professeurs d'histoire et géographie de l'établissement** : les réformes successives, les changements de programmes, l'évolution des publics scolaires ont rendu plus que jamais nécessaire les échanges de pratiques, la mutualisation des savoirs et le partage des ressources. Dans ce contexte, le coordonnateur prépare les travaux des conseils d'enseignements, en assure le bon déroulement et en synthétise les délibérations. Il coordonne le travail collectif autour des épreuves communes et examens blancs. Il anime la réflexion didactique qui préside, entre autres, aux choix des supports pédagogiques et à l'utilisation des crédits d'enseignement. Il accueille enfin les nouveaux professeurs.
- **Gestion et entretien du cabinet d'histoire et de géographie** : le cabinet d'histoire et de géographie doit être un lieu de stockage, de travail et d'accueil. Le coordonnateur veille au bon fonctionnement du matériel, au classement des supports et ressources pédagogiques. Il met à disposition de l'équipe les textes officiels, programmes et documents d'accompagnement. Il assure un accès aisé au site disciplinaire académique. Mais son rôle dans ce domaine ne se substitue pas à la responsabilité de chacun vis à vis du matériel et des ressources partagées.
- **Communication avec les autres personnels de l'Ecole** : le coordonnateur est l'interlocuteur privilégié :
 - du chef d'établissement : besoins en matériels, organisation des épreuves communes, apport de la discipline au projet d'établissement, proposition de répartition des services ...
 - de l'Inspection Pédagogique Régionale : consultation relative aux programmes, proposition des collègues pour les stages à public désignés, remontées des besoins en formation, information sur les projets pédagogiques, demande collective d'inspections.
 - des autres professeurs de l'établissement : notamment dans le cadre du conseil pédagogique.

